VILLE DE PARIS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES COMPETENCES
BUREAU DE LA FORMATION

PEP IAP 2026- Test sélection

Durée du test : 2h

Le sujet comporte deux parties :

- Une première partie portant sur des questions de connaissances générales appelant un court développement et une rédaction synthétique - **10 points** ***(à titre indicatif il est conseillé de consacrer 15 min à chacune des questions)***

- Une seconde partie rédactionnelle portant sur l'analyse de situation dans le rôle d'Ingénieur - **10 points**

Merci de ne rien écrire sur le sujet, il ne sera pas ramassé. Vous devez impérativement reporter le numéro des questions sur votre copie avant de répondre.

Partie 1 : Connaissances générales (10 points)

Dans cette partie, vous répondez à des questions en lien avec les 5 spécialités du corps des ingénieurs des administrations parisiennes :

- Génie urbain, écologie urbaine et mobilité
- Santé publique et environnement
- Santé et sécurité au travail
- Paysage et urbanisme
- Systèmes d'information et numérique

1er thème : Génie urbain, écologie urbaine et mobilité

Depuis 2024, la Ville de Paris œuvre en faveur des mobilités durables via notamment son « Plan de déplacements des administrations parisiennes 2024-2030 ».

Citez deux objectifs majeurs de ce plan et précisez les conséquences positives de ce plan pour l'environnement. Donnez également les principaux axes retenus par la Ville de Paris pour inscrire sa flotte de véhicules professionnels dans la transition écologique. Enfin, précisez au moins un dispositif mis en place pour encourager les agents à utiliser les mobilités durables.

2nd thème : Santé publique et environnement

Pour lutter contre le réchauffement climatique, enjeu majeur de santé publique d'autant plus prégnant en ville, une gestion efficace de la ressource en eau est essentielle.

Quelles sont les contraintes propres à la gestion de l'eau dans une Métropole comme le Grand Paris ? Quelles utilisations de l'eau sont spécifiquement mises en œuvre, à Paris, en période estivale, en réponse aux fortes chaleurs ?

En quoi les JOP 2024 ont-ils été un levier pour accélérer ces nouvelles utilisations de la ressource en eau ? Quels ont été et quels sont les obstacles rencontrés ? Comment ont-ils été surmontés ? Quelles sont les directions et personnes publiques impliquées dans le déploiement de ces nouvelles utilisations ?

3ème thème : Santé et sécurité au travail

Depuis 2017, la Ville s'est engagée dans une politique interne d'inclusion ambitieuse, passant aussi bien par la lutte contre les discriminations, que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail (VSST).

Combien existe-t-il de critères de discrimination ? Citez-en au moins deux.

Quelle mission spécialement créée s'occupe de cette politique à la Ville ? Quels sont les labels AFNOR qui ont été obtenus, grâce au succès de sa mise en œuvre ?

Face à des cas de VSST, vers quels services peuvent se tourner les agents afin d'obtenir du soutien ou un accompagnement ? Quel est le circuit de signalement ?

4ème thème : Paysage et urbanisme

Le Pacte parisien de la proximité, adopté en 2021, a permis de renforcer le pouvoir d'action des mairies d'arrondissement, encourageant les projets et initiatives à l'échelle des quartiers.

Quel programme la Ville de Paris a-t-elle déployé depuis 2021 pour assurer une meilleure coordination des travaux à l'échelle d'un quartier en mobilisant services et gestionnaires de réseaux ? Quels en étaient les objectifs ?

Quels aménagements ont permis d'apaiser plus d'une centaine de rues à travers Paris ? Quelles directions ont contribué à leur mise en œuvre ? Quelles ont été les contraintes à prendre en compte ?

5ème thème : Systèmes d'information et numérique

A l'heure de la dématérialisation et du « tout-numérique », la cybersécurité, dont le but est de sécuriser les données informatiques, est devenu un enjeu majeur pour la Ville.

Citez deux exemples de cyberattaque dont un agent peut être victime. A quel service de la Ville peut-il s'adresser dans ce cas ? Quelle application Ville permet de faire remonter un incident informatique ?

Quelles actions ont été mises en place par la Ville pour augmenter la cybersécurité ? Donnez-en au moins deux. Quelle(s) migration(s) récente(s) de logiciels ou d'applications ont également permis de la renforcer ?

Partie 2 : Analyse de situation dans le rôle d'Ingénieur (10 points)

Thème : Pilotage d'un projet d'aménagement durable et inclusif

Dans cet exercice, il vous est demandé de vous placer dans l'hypothèse où, étant ingénieur d'administrations parisiennes, on vous confie la conduite d'opération d'un projet d'aménagement portant sur un quartier de la Ville.

Ce projet a deux finalités : créer un quartier durable, afin éventuellement d'obtenir un label « Ecoquartier », et inclusif, en étant exemplaire vis-à-vis des enjeux d'accessibilité et en intégrant une réflexion sur le genre.

En votre qualité de chef de projet urbain, vous êtes chargé de présenter au maire de l'arrondissement dans lequel s'inscrit le quartier, un document de synthèse précisant les orientations retenues pour le projet avec des exemples concrets d'aménagements.

Partant de ces hypothèses et en vous appuyant sur votre capacité de projection, vous rédigerez ce document en gardant à l'esprit son destinataire et en veillant à faire apparaître le plan suivant :

Une introduction précisant les enjeux du projet que vous veillerez à rattacher aux plans et objectifs de la Ville en matière d'accessibilité et d'inclusion ;

Une première partie, détaillant d'abord les éléments à prendre en compte et / ou à intégrer pour l'aménagement d'un quartier durable en précisant leur intérêt pour la santé et l'environnement, puis en faisant apparaître vos propositions d'aménagement pour les traiter ;

Une seconde partie, exposant les obligations réglementaires et l'intérêt de livrer des espaces publics inclusifs. Puis, détaillant quelles politiques la Ville déploie pour ce faire et quelles directions sont impliquées. Vous proposerez quelques actions concrètes pour illustrer votre propos ;

Une courte conclusion, synthèse de votre réflexion.

En tant que chef de projet urbain, vous coordonnez tous les acteurs : aménageur, architectes, paysagistes, constructeurs, services… et intervenez tant en matière d'espaces publics et de paysage, que de bâtiment et d'équipements publics. Aussi, c'est relativement à toutes ces composantes, que vous établirez le document que vous présenterez au Maire d'arrondissement. Vous veillerez à faire le lien avec les plans que le Conseil de Paris a approuvés pour une ville durable et inclusive.

Questions bonus :

Comment est élu le Maire de Paris ? Comment sont élus les Maires d'arrondissement ?

Quelles principales différences faites-vous entre les missions d'un ingénieur et celles qui sont les vôtres actuellement ?